



Départ déménagement de mes employeurs

Par **tita38**, le **05/10/2009** à **11:26**

Bonjour,

Voilà, je suis assistance maternelle et mes employeurs mon appris qu'ils allaient déménagé pour fin novembre comment ce passe t-il pour mon mois de préavis va-t-il être payé en double et de quand a quand dois-je le faire merci de votre réponse

Par **cloclo7**, le **05/10/2009** à **11:56**

en double ? pourquoi en double ?

le mois de préavis commence à courir au jour de la réception du courrier recommandé ar de licenciement.

Si vos employeurs vous en dispense, ils doivent quand même vous le verser sans les IE évidemment, vous avez aussi droit au CP non pris, aisin qu'à une indemnité de licenciement

si vous avez moins de deux ans d'ancienneté on applique l'indemnité prévue à la CCN si vous avez plus de deux ans d'ancienneté c'est l'indemnité prévue par le Code du travail ou celle de la CCN, en gros on applique la plus avantageuse pour le salarié.